

Compte rendu de séance

Séance du 26 Septembre 2024

L'an 2024 et le 26 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CAPON Philippe, Maire.

Présents : M. CAPON Philippe, Maire, Mmes : DURAND Marie, HEBBINCKUYS Marie-Pierre, LASSUS Bernadette, MM : BOIVIN Patrick, BOUTILLIER Gilles, DE GAVELLE Thierry, DERUMIGNY Antoine, MARTEL Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LOPES GONCALVES José à M. BOUTILLIER Gilles

Absent(s) : Mme FERRAND Claire

POUVOIR

Je soussigné Jose Lopes donne pouvoir à Gilles Boutillier

- de me représenter à la réunion du conseil municipal le 26/09/2024
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 20/09/2024

Date d'affichage : 20/09/2026

A été nommé(e) secrétaire : Marie-Pierre HEBBINCKUYS

ORDRE DU JOUR

DM2 - BP COMMUNE 61900 - FORMATION LICENCE 4 - 2024/043
TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE ET AMENAGEMENT / REORGANISATION DU BATIMENT
SCOLAIRE - 2024/044
TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE AUX NORMES DU BATIMENT LOGEMENT
COMMUNAL - 2024/045

DM2 - BP COMMUNE 61900 - FORMATION LICENCE 4

réf : 2024/043

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier les montants des comptes sur le budget principal de la commune de Marray (61900) :

- modification des montants sur les comptes suivants :

Fonctionnement :

Dépenses :

615221	"entretien des bâtiments"	- 540.00€
6183	"mobilier bibliothèque"	+ 540.00€

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y afférant.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE ET AMENAGEMENT / REORGANISATION DU BATIMENT SCOLAIRE

réf : 2024/044

Monsieur le Maire informe au conseil municipal les éléments suivants :

Depuis novembre 2022, une étude de l'ADAC a été lancée pour rénovation et la mise au normes énergétiques de l'école primaire communale de MARRAY / "école du pommier Vert" situé 12 rue du Pommier Vert.

En septembre 2023, l'étude de l'ADAC a été reprise afin d'y inclure une étude énergétique du bâtiment scolaire.

Fin septembre 2023, l'entreprise CDC Conseil a été retenue pour effectuer l'étude énergétique qui fût réalisée en mai 2024. Les résultats définitifs de cette étude nous ont été notifiés le 3 juillet 2024.

L'étude énergétique a mis en avant un défaut d'isolation et des problèmes de ventilation.

L'ADAC en prenant en compte cette étude énergétique a remis à jour son dossier le 19 septembre 2024 en chiffrant à 334 000€ HT la totalité des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

CONFIRME que les travaux du bâtiment scolaire sont la première des priorités des travaux au sein de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'élaboration d'un dossier de consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les demandes de subvention en rapport avec ce dossier.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les crédits et emprunts nécessaires pour la réalisation de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en relation avec ce dossier.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE AUX NORMES DU BATIMENT LOGEMENT COMMUNAL

réf : 2024/045

Monsieur le Maire informe au conseil municipal les éléments suivants :

Depuis novembre 2022, une étude de l'ADAC a été lancée pour rénovation et la mise aux normes énergétiques du bâtiment communal de MARRAY situé dans le bourg.

En septembre 2023, l'étude de l'ADAC a été reprise afin d'y inclure une étude énergétique du bâtiment communal.

Fin septembre 2023, l'entreprise CDC Conseil a été retenue pour effectuer l'étude énergétique qui fût réalisée en mai 2024. Les résultats définitifs de cette étude nous ont été notifiés le 2 août 2024.

L'étude énergétique a mis en avant une isolation ancienne mais offrant un bon niveau énergétique.

L'ADAC en prenant en compte cette étude énergétique a remis à jour son dossier le 2 août 2024 en chiffrant à 290 400€ HT la totalité des travaux.

Vu le coup important des travaux, ceux-ci seront réalisés par tranches.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

INFORME que les travaux seront réalisés par étapes et seront gérés en totalité par la collectivité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les demandes de subvention en rapport avec ce dossier.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les crédits et emprunts éventuels pour la réalisation de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en relation avec ce dossier.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réunions :

COMMUNE :

- **SIS ECOLE le 19/08 :**
Réunion concernant l'agencement de la cuisine suite au passage de JMG (Je Mange Gastronomique) le prestataire des plateaux repas.
- **TOVAL LE 28/08 :**
Point sur les modalités du transfert de compétence et dissolution du syndicat eau PERNAY/AMBILLOU.
- **VOIRIE LE 02/09 :**
Réunion de chantier concernant l'eau, réception et fin de travaux dans les secteurs suivants: Les Blanchardières, Le ragot, Le Margat, L'Abbaye.
- **SIAEP LE 03/09 :**
Point sur l'avenir du syndicat d'eau dans le cadre du futur transfert de compétence.
- **SIS ECOLE LE 23/09 :**
Point sur le projet ALSH à la Ferrière.

CCGR :

- **CONSEIL COMMUNAUTAIRE le 11/07 :**
Compte-rendu en ligne sur le site de la CCGR.
- **CONFERENCE DES MAIRES le 09/07 :**
Le sujet de cette réunion s'est porté sur la loi ZAN, il est annoncé que prochainement la zéro artificialisation nette sera obligatoire. La mise en conformité du SCOT verra le jour en 2028.
- **COMMISSION ECONOMIQUE le 03/09 :**
Point sur le projet du terrain synthétique situé à Neuillé Pont Pierre pour un montant de 1 million d'euros, voir compte-rendu en ligne sur le site de la CCGR.
- **COMMISSION ENVIRONNEMENT le 12/09 :**
Mise en place d'un nouveau tri dans les déchetteries, voir compte-rendu en ligne sur le site de la CCGR.
- **COMMISSION TOURISME le 19/09 :**
Bilan dans la saison estivale du patrimoine, une mise à jour des boucles à vélo sera effectuée dans les prochains mois Un développement du site internet est prévu. Compte-rendu en ligne sur le site de la CCGR.
- **COMMISSION SPORT / VIE ASSOCIATIVE le 23/09 :**
Point sur les prochaines subventions concernant les associations ainsi que la prochaine journée sport. Voir le compte-rendu en ligne sur le site de la CCGR.

- **PLUI le 24/09 :**
Zonage en cours.
- **CONSEIL COMMUNAUTAIRE le 25/09 :**
Voir compte-rendu en ligne sur le site de la CCGR.

DIVERS :

- L'intervillage a eu lieu cette année à Chemillé sur Dême, l'ambiance était au rendez-vous mais il va falloir revoir l'organisation des repas.
- Le marché de producteurs incluant le forum des associations fût organisé le 30 août 2024.
- 1^{er} brocante organisée au lotissement le 1^{er} septembre 2024, très peu de visite lors de cet évènement.
- Le concours de pétanque a eu lieu avec une météo qui n'était pas présente au rendez-vous.
- La marche Ronsard s'est déroulé le 7 septembre avec une météo capricieuse.
- L'inauguration des chemins de randonnées s'est tenue le 15 septembre avec au programme deux départs de randonnées et une superbe météo.
- La destruction du WC dans le bourg ainsi que les travaux sur la toiture de la bibliothèque ont été effectués, la prochaine étape est l'installation de la porte des WC PMR public.
- Mme COCHER s'est proposée afin de réaliser un blason pour la commune.
- La commune a reçu une proposition d'achat au sujet du camion MASCOTT au prix de 3 000€ TTC, le conseil municipal a accepté cette offre.
- Mme LASSUS, adjoint est en charge de trouver une solution concernant les chats errants sur la commune, la solution serait de signer une convention avec la fondation 30 millions d'amis.
- La cheminée du bâtiment du BAR / boulangerie penche dangereusement, afin d'éviter tous dégâts importants, celle-ci sera enlevée très prochainement.
- La procédure du tribunal contre Mme PICARD est reportée en février 2025.
- Un chantier participatif aura lieu le 22 octobre pour l'entretien du cimetière.
- La commune ne souhaite pas préempter sur le bien situé 4 rue du Commerce.

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 18/10/2024
Le Maire
Philippe CAPON

